L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 258. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 15 AOUT, 1828. Vol. I.

Conditions—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bosze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK,

☞La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

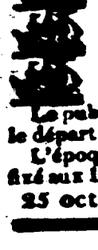

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

Loterie de l'Eglise Catholique de
BATON-ROUGE.

		PREMIERE CLASSE.				
1	lot	de	$6,000	1	lot de	$4,000
1	"	"	3,500	1	" "	3,000
1	"	"	2,500	1	" "	1,640
6	"	"	500	6	" "	300
6	"	"	100			

Plusieurs autres montant à $44,160.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre billets, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billets :

Billets entiers $5, demi-billets $2-50, quarts de billets $1-25, paquets de 9 billets, (garantis ne pas gagner moins de vingt piastres) $45.

A vendre chez
MALCOLM,
Au Bureau renommé de la Roue de Fortune—Rue de Chartres No. 86. 26 juil.

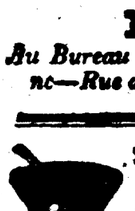

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez Forstier & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaume élastique
Pilluliers à l'usage des pharmacieus
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau.
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de Chapeaux blancs, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par
Gordon, Forstall & Co.
4 juin No. 23, rue Toulouse

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Cobla, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant constamment et régulièrement les voyages d'ici au Bayou Sarah, dont les jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,
Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a
19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR NATCHEZ.
Et tous les lieux intermédiaires

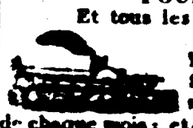

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et de Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,
La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

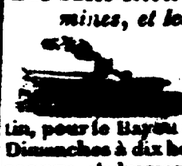

Le bateau-a-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
8 juil. *Joseph T. Baudnec.*

E. DEBERGUE,
Successeur de J. Gabaroche,

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX ; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin. E. DEBERGUE.

LE Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gaulhiac, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N°.182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin.

J. MAIGNAN & FAURIE,
Faubourg Marigny, sur la Levée

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitans et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er. Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et Faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de *charbon de bois* et *de terre* à vendre.

12 Juin—3.

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux,
6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.
25 barils do. blanche preuve du Mexique cont. 18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.
12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.
132 paniers huile fine clarifiée.
1 caisse cote pailly en ½.
1 do. robes cote pailly, fond lithographie.
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.
1 do. fusils à pistons grand calibre.
1 do. pistolets do. do.
40 mille capsules première qualité.
Le tout ayant droit au drawback.
D. G. BORDUZAT & C°.
1er. juillet N°. 108 Rue Royale

Constitution et Réglemens de la Congrégation Israélite,
A vendre à cette Imprimerie. *Prix*, $1.

E. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un Magasin de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de Nouv.-York. Ayant été à même de connaitre les [illegible] des Etats-Unis, dans l'espérance que ses connoissances pratiques, on s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabaroche, No. 23. 7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Rouzaud pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
La Danse;
La musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale; 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 bariLets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par
Dec-18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre, à [illegible] par
J. LERI[illegible]
R[illegible]

Propriété à vendre à l'enchère.

Le Jardin d'Agrément et [illegible] dépendances, au [illegible] de La Course, [illegible] donnant sur les trois rues, de Tchoupitoulas, des Orangers et des Vertueuses, occupé par Simon Laignel.

Cette propriété n'est pas vendue d'ici [illegible] Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaitre l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. A[illegible] Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

Avis aux Caboteurs, Pacotilleurs et Conducteurs, trafiquant dans l'étendue de cet état.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes rivières et lacs d'eau douce de cet Etat, prévient [illegible] qu'il [illegible] son bureau [illegible] rue de la Levée, entre [illegible] et de la [illegible] au magasin de [illegible] où l'on pourra [illegible] les diverses [illegible] requis, conformément [illegible] qui est fixé par [illegible] Législature, approuvé le 28 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses courantes de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par *moi*.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'encan de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicar Apply at this office. April 22y

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de PRADOAT, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permit de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il soumet son jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collége Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodriguez, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY
TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remede, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenu en face de la Halle, au coin des rues de Madison.

Prix, [illegible] les instructions, purgatif $1-75, vomitif $1-[illegible] semble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 la plume.

Ant. Michoud tient également un Dépot de l'Antigalairette du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 la bouteille avec le livre.

Au magasin de [illegible]t. Michoud on trouve toutes sortes d'objets [illegible]quaillerie, armes, marbres, verroteries, [illegible]es, cordes à linge, huile bouchons fins, vin [illegible]c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour* $1, *et* 6 *livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse ; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à celle qui parlerait les deux langues. 10 Dec[illegible]f.

GRAISSE & WHISKEY.—[illegible]tes en fer blanc de Graisse de C[illegible]ti, 70 barils bon Whiskey, en [illegible]ment et à vendre par J. P. F[illegible]
24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.
50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.
Et d'arrivages intérieurs.
370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grila pour bateaux à vapeur, Chaînes et Roues, Drays et Brouettes.
A vendre par
15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. rozea blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.
Dec 18.

SUGAR.—100 hhds. very prime sugar, landing this morning, for sale by
March PETERS & BULLARD.

GRANDE
EXPOSITION
Enseignes St. Anne et Condé près la Place d'Armes.

D'UN CHEVAL DE BOIS.

Objet extraordinaire de Mécanique. Ce cheval que l'on a vu sortir des flammes du dernier incendie, avec tant de rapidité à toutes les circonvolutions que l'on peut désirer, et parcourt facilement quinze lieues par jour, une dame et un cavalier montés, s'y placent commodément.

LA FEMME INVISIBLE,
Appareil mécanique qui surprendra agréablement le public.

MIROIRS ANAMORPHOSES,
Ces miroirs forcent à rire les personnes qui y sont le moins disposées.

COSMORAMA,
Ces jolies vues représentant les principales villes et édifices des quatre parties du monde.

MARIONNETTES,
Une scène de Marionnettes à 7 heures et demie et une à dix heures.

La proximité des arbres qui entourent la Place d'Armes, procure beaucoup de fraicheur à la salle, qui est très-aérée, et fait qu'on y respire un air fort agréable.

En attendant les Trompe-l'œil ou les Plaisirs de Jocko. Et différens objets curieux, l'exposition du Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine—Les portes sont ouvertes tous les jours, de 7 heures et demie à dix heures du soir. prix d'entrée, 4 escalins, enfans moitié prix, Le bonnement pour le mois cinq piastres. 2 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.
BAINS FUMIGATOIRES.

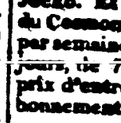

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Countess & Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par
19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres Sulfate de Quinine, 4 onces Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneaux mollets, 12 do. Boules de Mars, 70 do. Fluons à l'émeri de 8 à ½ once.

250 grandes et demi-bouteilles de Pélixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guillié.

Et par le navire Ellis, de Bordeaux : La Poudre et la Liqueur Végétales de Bunnet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à ce effet par son excellence le ministre de l'Intérieur, pour la conservation des dents : la fraicheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMBU.

ARRIVE' par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boites de dix livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.
8 juil. F. BERTOULIN.

DEMANDE' [illegible]loi—Une personne arrivant d'[illegible] parlant passablement l'Anglais et le Français, desirerait de se placer comme [illegible]
Bonnes recommandations [illegible]
Bureau de *l'Abeille* 6 mai

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 2 Juin 1828—*Présent* l'honorable James Pitot—*Elizabeth Auld* contre *P. B. Lalande, son mari*—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Auld épouse de Pierre Benoit Lalande, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari ; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existants, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'institution du procès prescrivant un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais—Nouvelle-Orléans 26 Juin 1828.

J. PITOT, Juge.

Je certifie l'ordre ci-dessus.
23 juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 10 sacs Ficelle.
11 Juin GOTTSCHALK et REIMER

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur Vins, les soussignés ont réduit Vin de Bordeaux de $50 à $33, et blanc de Grave à $15 la demi barrique.
30 juin. Cs. JOURDAN